Image not found or type unknown

droit propriété intellectuelle et permis de construire

Par **triton**, le **22/06/2021** à **13:52**

Bonjour,

Nous avions signé un ccmi avec constructeur qui à desiner notre maison et déposé un permis de construire en notre nom.

Le CCMI est devenu caduque pour cause de refus du garant.

Le contrat indiquait : "le construceteur conserve en toute hypothèse ses droits et notament l'entière propriété de ses plans, études, avant projets avec l'exlusivité des droits de reproduction conformément aux articles L122-1 et suivants du Code de la Propriété intellectuelle.

Le maitre d'ouvrage s'interdit d'utiliser à titre personne ces plans, études et avant-projets ou de les cédert à des tiers à titre onéreux ou gratuit pour quelque utilisation que ce soit sans l'accord du constructeur."

Avons-nous le droit de faire constuire cette maison avec ce permis de constuire avec un autre constructeur ?

Par **Zénas Nomikos**, le **22/06/2021** à **15:54**

Bonjour,

je vous cite :

[quote]
Avons-nous le droit de faire constuire cette maison avec ce permis de constuire avec un autre constructeur ?

[/quote]

Je pense que oui car c'est au **propriétaire du terrain** que l'autorisation de construire a été donnée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés